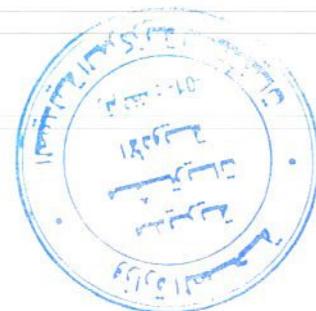


Liste des produits relative à la demande d'offre et de disponibilité -PELERINAGE 2025 :

N°	DCI	UC	QUANTITE
1	ACETYLLÉLICINE 500MG CP	B/30	10
2	ACIDE NIFLUMIQUE 3% PDE DERM	T/40	1 600
3	Acide spaglumique, sel de sodium	B/1	100
4	ALGINATE DE SODIUM BICARBONATE SOD 500/275MG COMP OU SACHET	B/24	70
5	APHTIRIA POUDRE	FLC	10
6	BECLOMETHASONE AEROSOL	B/1	150
7	CARRAGHENATES DIOXYDE/OXYDE DE ZINC TITANOREINE CREME	TUBE	150
8	CHLORTETRACYCLINE PDE DERM	TUBE/15	150
9	ESTRADIOL 2MG OVULE	B/3	40
10	FLUCONASE SOL NASALE	FLS	166
11	FLUOCINOLONE 0.35% GTTES AUR	F/10	40
12	HYDROCHLOROTHIAZIDE/AMILORIDE COMP 50MG/5MG	B/30	6
13	INDOMETACINE GLES 25MG	B/30	10
14	IVERMECTINE GELULE	B/100	6
15	LACTULOSE 10MG SACHET	B/20	135
16	LEVODOPA CARBIDOPA 100/10MG COMP	B/100	2
17	LYNESTRENOL 5MG COMP	B/30	100
18	METOCLOPRAMIDE 10MG COMP	B/20	200
19	METOPROLOL 200MG COMP	B/30	4
20	MIRTAZAPINE COMP 30MG	B/30	4
21	N-Acétylcystéine SACHET	B/18	800
22	OXYBUTYNINE 30MG COMP	B/60	100
23	PROGESTERONE RETARD SOL INJ	B/3	40
24	PROPRANOLOL 5 MG INJ	B/50	1
25	RAMIPRIL 5MG COMP	B/28	45
26	VASELINE SIMPLE	BTE	100

NB: U/C à titre indicatif.





**A l'attention des établissements pharmaceutiques locaux
« Fabricants, Distributaires et Importateurs »**

Demande d'offre et de disponibilité « PELERINAGE 2025 »

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des préparatifs de la mission de pèlerinage de l'année 2025, nous avons l'honneur de venir par la présente vous demander de bien vouloir nous communiquer votre **offre de prix, vos disponibilités immédiates ainsi que les dates de livraison**, pour les produits listés en annexe, sous forme de pro forma comportant les informations citées ci-après :

- Vos meilleurs prix ;
- Modalité de paiement ;
- Vos délais de livraison (préciser vos disponibilités immédiates avec les dates de fabrication et de péremption des lots disponibles).

Aussi, veuillez nous communiquer le document suivant :

- Agrément ou autorisation d'exploitation de l'établissement pharmaceutique.

Les médicaments doivent répondre aux exigences suivantes :

- La date de péremption du médicament ne doit en aucun cas être inférieure au **30 juin 2026**.
- Le délai de livraison des médicaments ne doit en aucun cas excéder le **10 avril 2025**.
- Au moment de la livraison, fournir les pièces suivantes :
 1. Pour les produits importés : Les Certificat de libération de lots délivrés par les organismes de contrôle nationaux.
 2. Pour les produits fabriqués localement :
 - Certificat d'analyse du produit fini pour chaque lot livré ;
 - Certificat de libération de lot conjointement visé par le Pharmacien responsable (directeur technique) et le responsable de l'assurance qualité pour chaque lot livré ;
 - Bordereau ou Fiche de réception visée par les organes de contrôle pour chaque lot livré pour les fabricants disposant d'un laboratoire de contrôle interne agréé par les organes de contrôle.
 - Certificat de libération de lot délivré par les organes de contrôle pour les laboratoires ne disposant pas de laboratoire de contrôle interne agréé par les organes de contrôle.

Les offres doivent parvenir à la PCH par Email, le 06/04/2025.

Dans l'attente de vous lire, veuillez agréer l'expression de nos salutations distinguées.